

Le château du Haut-Clairvaux (Vienne) : un site qui a du chien... et un chenil ?

The Castle of Haut-Clairvaux (Vienne): A Watchdog with its own Kennel?

Nicolas PRROUTEAU¹, Céline CHAUVEAU², Aurélia BORVON³

¹ Maître de conférences en archéologie médiévale à l'Université de Poitiers et membre du Centre d'Études supérieures de Civilisation médiévale (UMR 7302 du CNRS). nicolas.prouteau@univ-poitiers.fr

² Responsable d'opérations médiéviste, Hadès. celine.chauveau@hades-archeologie.com

³ Archéozoologue, UMR 7041 ArScAn, équipe Archéologies environnementales & Anatomie comparée, Oniris VetAgroBio Nantes, France. aureliaborvon@gmail.com

RÉSUMÉ. Dans le cadre de la fouille programmée réalisée au château du Haut-Clairvaux (Vienne) en 2018 et 2019, un bâtiment inédit du XII^e siècle a été fouillé au nord de la cour. Ce dernier, enseveli suite à un incendie et à l'installation de nouvelles constructions à la fin du XII^e siècle, conserve plusieurs structures et fosses dont une remplie d'une quinzaine de squelettes de chiens parfaitement conservés. D'après l'analyse archéozoologique, il s'agit vraisemblablement d'individus appartenant à une meute de chiens de chasse enterrée sur place. En outre, plusieurs indices laissent à penser que ce bâtiment aurait pu servir de chenil, une sorte de logis dans le logis.

ABSTRACT. During the excavation work carried out at Château du Haut-Clairvaux (Vienne) in 2018 and 2019, a previously unseen 12th-century building was excavated to the north of the courtyard. Buried following a fire and the installation of new buildings at the end of the 12th century, the building preserves several structures and pits, including one filled with fifteen perfectly preserved dog skeletons. According to archaeozoological analysis, these were probably individuals belonging to a pack of hunting dogs buried on site. In addition, several clues suggest that this building may have been used as a kennel, a sort of lodge within a lodge.

MOTS-CLÉS. Moyen Âge, archéologie castrale, archéozoologie, meute, chenil.

KEYWORDS. Middle-Ages, Castle Archaeology, Archaeozoology, Hunting Pack, Kennel.

Depuis 2014, deux projets collectifs de recherche portant sur le château du Haut-Clairvaux (Vienne) se sont succédés, incluant des fouilles programmées pluriannuelles¹. Ce site, à 10 km à l'est de Châtellerault, est implanté sur une éminence naturelle constituant un des points culminants du nord du département de la Vienne (*fig. 1*). Il est identifiable de loin grâce à la silhouette élancée d'une puissante tour maîtresse dominant encore le panorama (*fig. 2*). Le site intègre actuellement un hameau distant de 1,5 km du bourg de Scorbé-Clairvaux, l'ancien centre paroissial. L'ensemble castral est circonscrit par une enceinte partiellement conservée et sur le front sud-ouest, par un large fossé. Les découvertes effectuées sur le site tendent à rappeler l'extrême densité de l'occupation dans ce secteur nord de la cour (fondations de tour, porterie secondaire et couloir, habitat accolé contre l'enceinte).

¹ « Le Haut-Clairvaux, morphogénèse d'un pôle châtelain à la frontière entre Poitou, Anjou et Touraine (XI^e-XVI^e s.) », de 2014 à 2016, dir. D. Delhoume (Delhoume 2015, 2016, 2017), de 2017 à 2020, dir. N. Prouteau, de 2021 à 2024, dir. C. Chauveau.

Les premières mentions de seigneurs du Haut-Clairvaux datent de la fin du XI^e siècle². Issu d'un puissant lignage angevin, le seigneur Belot de Clairvaux (1100-1155) gravite pourtant dans l'entourage des vicomtes de Châtellerault, en Poitou, pendant la première moitié du XII^e siècle. Belot de Clairvaux semble à l'origine du premier château en pierre intégrant tour résidentielle à contreforts, chapelle castrale monumentale et une enceinte dont le tracé est difficile à identifier. Le site repasse dans les mains d'un lignage angevin à partir de 1155, en l'occurrence celui de Durtal, comprenant aussi la seigneurie de Mathefelon par l'intermédiaire d'Hubert IV de Champagne et Hugues III de Mathefelon³. Richard Cœur de Lion, alors comte de Poitou et duc d'Aquitaine, reprend la forteresse dans les années 1180 et lance un vaste programme de fortification en érigeant une immense tour en fer à cheval (20 m de diamètre, 29 m de haut) enchaînant la tour carrée à contreforts d'origine. Il crée aussi une vaste porterie coudée à l'est et installe deux tours quadrangulaires au nord et au nord-ouest du château contre l'enceinte. Tout au long du XII^e siècle, de nombreux bâtiments et habitats sont construits à l'intérieur de la cour du château. Plusieurs familles se succèdent ensuite à la tête de la seigneurie au cours des deux siècles suivants. Les plus notables sont les Maillé, qui ont donné deux sénéchaux au Poitou, Hardouin IV et Hardouin V, et la famille de Chabot et de la Tour-Landry. Il est probable qu'à partir des XIV^e et XV^e siècles, le confort des hôtels particuliers urbains et des palais-résidences soit préféré à la forteresse vieillissante du Haut-Clairvaux, où les aménagements dédiés à la résidence sont mineurs. Une phase de démantèlement général des maçonneries semble débuter à la fin du Moyen Âge et se poursuit pendant l'Époque moderne. Les commanditaires et la chronologie de ces destructions ne sont pas clairement identifiés. Les fossés et la cour du château, déjà remblayés à cette période, continuent d'être comblés au XIX^e siècle avec la terre extraite des champignonnières présentes dans les parcelles voisines. Entre le XVI^e et le milieu du XX^e siècle, des habitats s'implantent au pied du château ou réoccupent certaines caves et grottes excavées. La chapelle et la tour sont classées Monument historique par arrêté le 25 novembre 1926. Le château est propriété de la commune de Scorbé-Clairvaux depuis la fin du XIX^e siècle.

Les recherches archéologiques se concentrent sur deux secteurs depuis 2021 : la porterie au pied de la tour maîtresse (zone 4) et le nord-ouest de la cour du château (zone 3) (*fig. 3*). Au nord-ouest du site, la fouille de 2018 a permis de dégager un bâtiment accolé à l'enceinte au nord-ouest de l'enceinte (*fig. 4*). Ce bâtiment de plan trapézoïdal, lié à un couloir menant à une poterne, constitue la première structure d'habitat fouillée dans le château (*fig. 5*). Remaniée à plusieurs reprises, la salle contient trois silos et a vraisemblablement servi d'espace domestique dans la seconde moitié du XII^e siècle. Quinze squelettes intacts de chiens ont été mis au jour dans l'enceinte de cette pièce. Dans une des salles souterraines au sud de la cour, douze autres squelettes de chiens plus ou moins complets ont été mis au jour. Ces différents éléments trouvés en fouille, couplés à une étude archéozoologique et historique fine, permettent d'évoquer la présence d'une meute de chasse et d'un chenil dans la cour du château. L'historiographie anglaise ayant déjà longuement abordé les liens entre résidences castrales, parcs de chasses privés et activités cynégétiques, certaines hypothèses seront formulées à l'appui de mentions glanées outre-Manche.

² Concernant l'historique complet du site, voir Prouteau, 2016, 2021.

³ Mathefelon ou Matheflon, commune de Seiches-sur-le-Loir, arr. d'Angers, Maine-et-Loire.

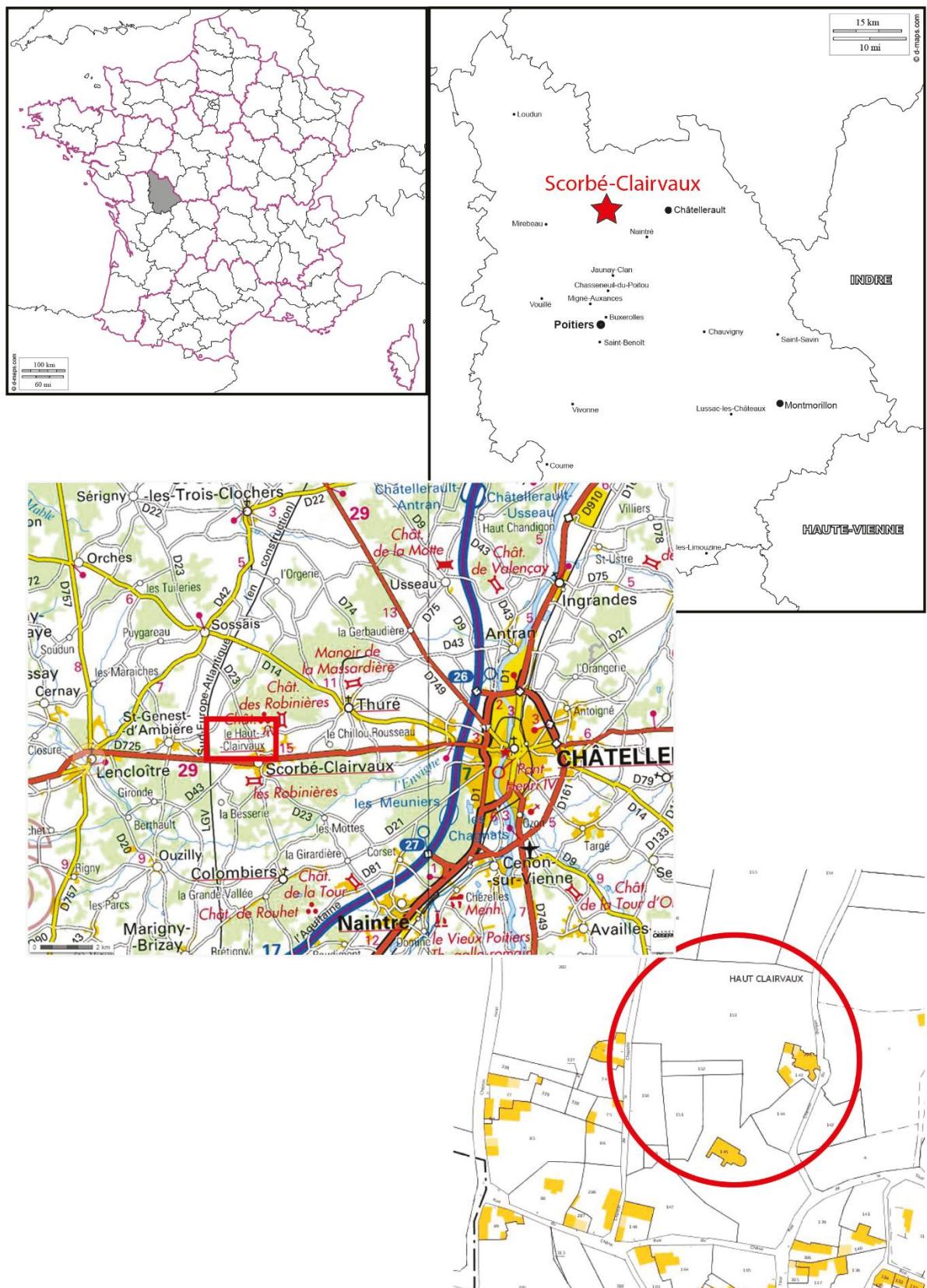


Figure 1. Localisation de la commune de Scorbé-Clairvaux et du site castral du Haut-Clairvaux. DAO D. Delhoume (sources cartographiques : BD-Topo IGN, SCAN 25 IGN, fond cadastral DGI)



Figure 2. Vue générale du château du Haut-Clairvaux depuis l'est. Cliché A. Ollivier, 2011.



Figure 3. Vue zénithale par drone de la forteresse du Haut-Clairvaux et des différentes zones de fouilles. Cliché de G. BRUNO, Archemetros, 2019. DAO N. Prouteau, 2020.



Figure 4. Vue générale de la zone 3 et du bâtiment trapézoïdal depuis le sud-est (tour maîtresse).
Cliché N. Prouteau, 2018.



Figure 5. Vue du bâtiment trapézoïdal. Cliché N. Prouteau, 2018.

1. Présentation du bâtiment.

Le bâtiment dans lequel ont été retrouvés les squelettes de chiens se trouve au nord-ouest du site castral (*fig. 6*). Il est installé contre une porterie secondaire ouvrant vers l'ouest. Le mobilier céramique retrouvé dans les premiers niveaux d'occupation de ce passage oriente vers une datation de la fin du XI^e et le XII^e siècle. Plusieurs bâtiments ont ensuite été agrégés autour de cette entrée. Le bâtiment présente un plan trapézoïdal de 10,3 m de longueur est-ouest pour 8,9 m de largeur nord-sud à l'intérieur. Sa datation prend place dans le même large horizon chronologique que la porterie. L'absence de parement extérieur du côté nord oriente vers une construction partiellement enterrée. Dans un premier temps, elle abrite deux silos au sud-ouest, délimités par une cloison. Un troisième silo, de plan circulaire et de 0,94 m de diamètre se trouve au nord-ouest (*fig. 7*). Taillé dans l'argile naturelle et dans le rocher calcaire, il présente un profil droit sur 1 m de hauteur avant que ses parois ne s'évasent jusqu'à 1,60 m de diamètre (*fig. 8*). Fouillée sur 2 m de profondeur, la structure a livré les squelettes de quinze chiens, pris dans de l'argile brune et mêlés à des éléments de démolition et à d'autres restes fauniques. Son comblement pourrait résulter des transformations postérieures du bâtiment. Ce dernier est en effet remanié en plusieurs endroits. Une banquette maçonnée de 0,60 m de hauteur est plaquée contre le mur nord sur 8,5 m de longueur depuis l'est (*fig. 9*). L'angle nord-ouest intérieur est ensuite repris sur 1,2 m de longueur dans le prolongement de la banquette, au-devant de la fosse contenant les chiens. En partie arrachée, la maçonnerie est conservée sous la forme de moellons en blocage et de dalles calcaires posées à plat sur le sol, dont certaines viennent en bordure de la fosse abritant les canidés. Elles ont dû participer au couvrement (amovible ?) de ce creusement, et semblent indiquer que son emplacement est matérialisé, voire son accès conservé, lors des transformations du bâtiment. Deux portes sont percées au sud et dans l'angle sud-est du bâtiment primitif permettant une circulation directe avec le couloir de la porterie au sud et avec la cour au sud-est. Après le percement de la porte sud, un escalier est aménagé contre le mur ouest du bâtiment. Le mur est doublé pour soutenir deux volées droites perpendiculaires, l'une parallèle au nord, la seconde formant un retour est-ouest à l'intérieur du bâtiment. Le parement intérieur du mur ouest soutenant l'escalier présente une série de 38 trous circulaires, de 0,02 m de diamètre (*fig. 10*). Sensiblement alignés horizontalement, ils indiquent la possibilité d'éléments suspendus au mur, peut-être par l'intermédiaire de fiche de bois ou de métal plantées dans le trou. Treize trous circulaires de même diamètre sont percés dans le parement intérieur du mur sud (*fig. 11*). Huit sont alignés verticalement et les autres horizontalement sur deux rangées. Si les couches sédimentaires liées à l'occupation des différentes structures ne sont que partiellement conservées, le dernier niveau charbonneux observé est présent contre tous les aménagements et scelle les différents creusements. Le mobilier céramique issu de ce dernier et une datation radiocarbone sur les charbons de cette couche sédimentaire livrent un intervalle qui va de la fin du XII^e au XIII^e siècle⁴. Le bâtiment est abandonné directement après, vraisemblablement dans le courant du XIII^e siècle.

⁴ Étude du mobilier céramique réalisée par B. Véquaud (Inrap) in [Prouteau, 2019, p. 125-129](#) ; Datation radiocarbone réalisée par Beta Analytic, 1033-1190 cal AD à 94 %, 1198-1206 à 1,4 % in [Prouteau, 2019, Annexe 5, US 310 088, p. 433 et 438](#).

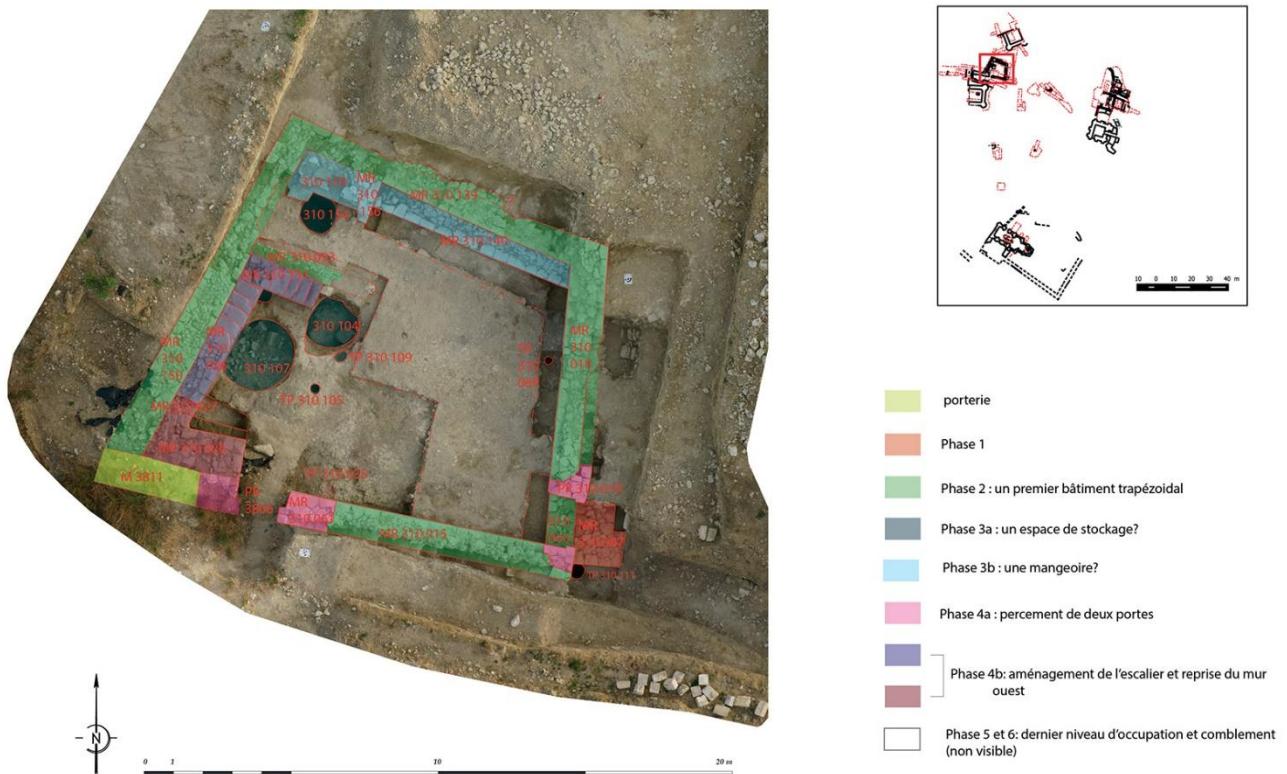


Figure 6. Sondage Z3S10 avec le phasage du bâtiment trapézoïdal. Orthophotoplan de G. Bruno, Archémétros et DAO de C. Chauveau, Hadès, 2018.



Figure 7. Vue de la structure 310 154 depuis l'ouest. Cliché C. Chauveau 2018.

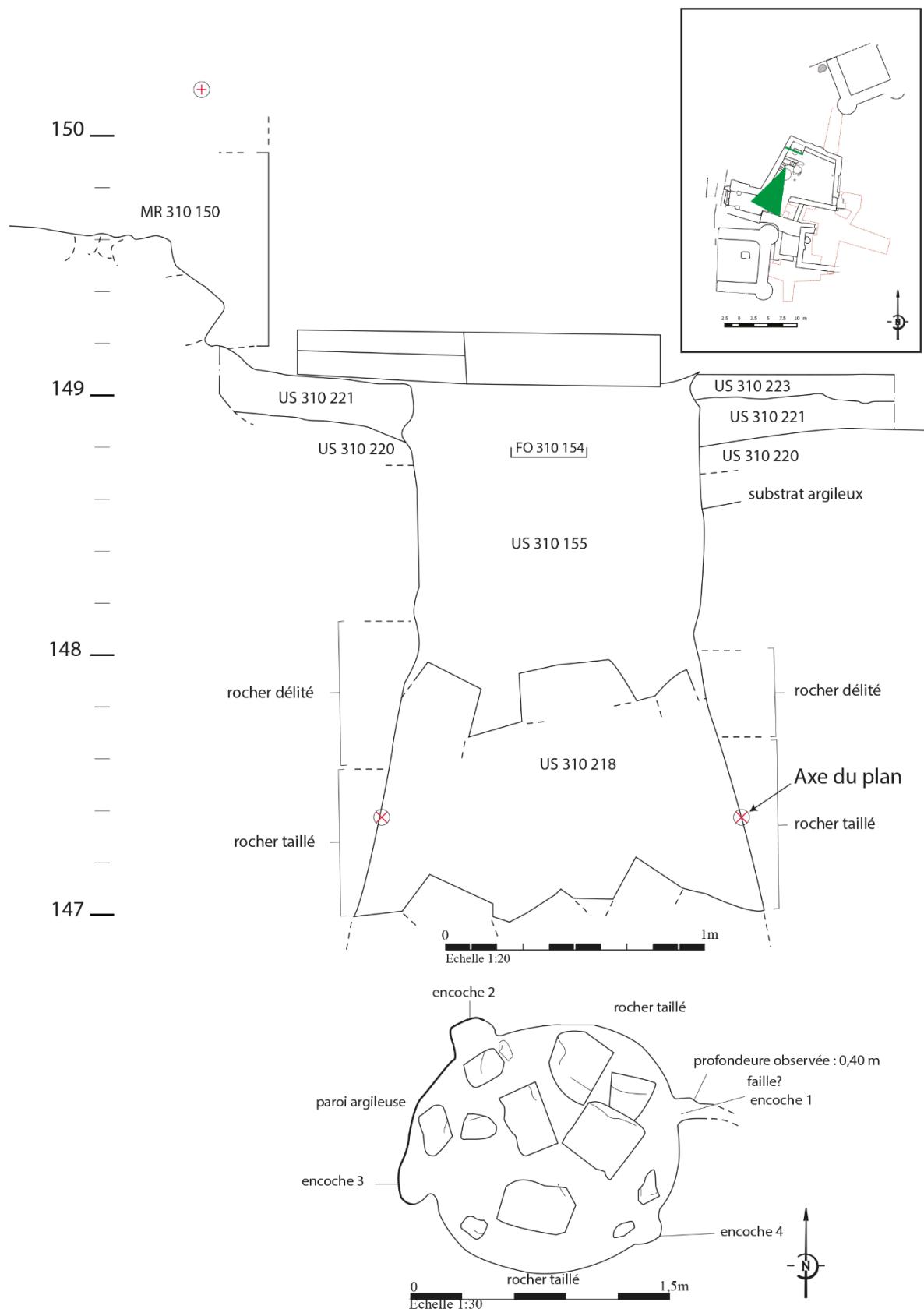


Figure 8. Coupe de la fosse/puits 310 154. Relevé A. Vanexem et H. Sarmento Pedro, DAO C. Chauveau, Hadès, 2019



Figure 9. Vue du mur nord du bâtiment trapézoïdal et de la banquette MR 310 140 en partie basse devant le mur. Cliché C. Chauveau, 2018.



Figure 10. Vue du mur ouest du bâtiment trapézoïdal, côté sud. Détails des trous dans le parement. Cliché C. Chauveau, 2018.



Figure 11. Vue du mur sud du bâtiment trapézoïdal, côté sud. Détails des trous dans le parement.
Cliché C. Chauveau, 2018.

2. Des squelettes de chiens... à la meute de chasse.

Au sein de cette structure tronconique qui vient d'être décrite, quinze squelettes plus ou moins complets⁵ de chiens⁶ ont été découverts (*fig. 12*). Les individus sont : cinq périnataux, assez probablement des nouveau-nés de quelques jours ; deux animaux d'environ trois mois⁷ ; huit individus adultes⁸ de deux ans ou plus. Au moins cinq de ces adultes sont des mâles (os péniens). Le format des chiens adultes est assez variable, tant sur les têtes osseuses que sur les éléments du squelette post-crânien (*Borvon in Prouteau, 2019, fig. 249-252, 2021* ; *fig. 13*). Les hauteurs au garrot (*Harcourt, 1974*) déduites des grandes longueurs pour les radius s'inscrivent néanmoins dans le format moyen décrit par C. Cornevin (*1897*), à savoir des chiens entre 42 et 65 cm. Globalement, ces chiens sont médiolignes c'est-à-dire de proportions « harmonieuses », et relativement gracieux. S'il n'est pas possible de retrouver les « races⁹ » anciennes à partir des mensurations des ossements, elles permettent

⁵ La majorité des éléments d'un squelette est présente.

⁶ L'analyse ostéo-morphométrique n'a pas permis de déceler la présence du loup, ancêtre sauvage du chien (cf. arguments dans *Borvon, 2010, 2020*).

⁷ Présence de la dentition lactéale et des épiphyses pour le squelette postcrânien non fusionnées, notamment les plus précoces (centre coracoïdien de la scapula, centre acétabulaire des os coxaux, extrémité distale de l'humérus notamment) [données bibliographiques sur l'âge des chiens à partir des dents et du squelette dans *Borvon, 2010, 2020*].

⁸ De plus de six mois, car les dents définitives sont en place. Ils paraissent tous avoir plus de deux ans d'après les épiphyses fusionnées pour le squelette postcrânien, y compris les plus tardives (tubérosités ischiatiques ou crête iliaque des os coxaux, épiphyses vertébrales).

⁹ La notion de race n'apparaît qu'avec la cynophilie moderne, à la fin du XIX^e siècle. Même s'il existe depuis longtemps des types morphologiques différenciés (ou morphotypes) identifiés par l'iconographie et les textes, la notion de « race »,

néanmoins de donner un aperçu de la variabilité morphologique de ces chiens médiévaux. Les gabarits sont ici, par exemple, similaires à des races actuelles de type « chien courant », telles que le Foxhound allemand (ou Brachet allemand), le Briquet Griffon Vendéen, le Beagle Harrier, ou le Griffon fauve de Bretagne (Collectif, 2010). Il ne semble pas qu'il y ait eu dans ces dépôts des chiens de « prise » (type mâtins) destinés à être lâchés sur un gros animal forcé par les chiens courants¹⁰. Il semble que cette meute était plus créancée sur la voie du cerf et/ou du chevreuil (animaux pris aux abois) que sur celle du sanglier ou d'autres gibiers¹¹. La rareté des lésions osseuses témoigne globalement d'un bon état sanitaire des chiens du point de vue ostéologique (pas de gêne trop importante dans la locomotion par exemple). À ce stade de l'enquête, il n'est pas possible de connaître les raisons de la mort des individus (maladie ? épidémie ? empoisonnement ? accident ? abandon ?).



Figure 12. Vue des ossements de chiens dans la structure 310 154 en cours de fouille.
Cliché C. Chauveau, 2018.

même si elle est parfois utilisée, n'est pas comparable à la notion actuelle, qui elle-même n'est pas sans discussions (références bibliographiques sur ces aspects dans Borvon, 2020).

¹⁰ C'est le cas cependant dans la salle souterraine, au sud de la cour, où un individu de type « mastiff » a été retrouvé parmi les douze squelettes de chien.

¹¹ Nous remercions Lucien-Jean Bord, frère bibliothécaire de l'abbaye de Ligugé et spécialiste de la chasse médiévale pour ces renseignements.



Figure 13. Éléments squelettiques (de haut en bas et de gauche à droite : os pénien, tête osseuse, radius) d'un chien adulte, US 310 218. Cliché A. Borvon, 2021.

Il n'est pas simple de déterminer, à partir d'un dépôt, si les restes de chiens présents sur un site archéologique sont des animaux de compagnie, des animaux voués à la garde/défense d'un espace ou à la guerre, une meute pour la chasse ou tout simplement des chiens errants. Certains animaux sont parfois correctement inhumés, mais le plus souvent jetés dans des fossés ou des structures en creux servant de poubelle/dépotoirs à l'extérieur des sites castraux. L'utilisation d'un puits ou d'une fosse pour y déposer la dépouille d'un chien n'est pas rare (Smith, 1998, p. 869-870, 881 ; Borvon, 2010), même si généralement, le nombre total de sépultures de chiens mises au jour lors d'une fouille reste extrêmement réduit (Thomas, 2005, p. 95-104). La présence de squelettes de chiens réunis au même endroit à l'intérieur d'un espace d'habitat au sein d'un enclos castral demeure rarissime. La seule découverte connue à ce jour en France pour la période médiévale demeure le site de Château-Ganne (Borvon, 2020). Dans le cas du Haut-Clairvaux, l'hypothèse de chiens errants peut probablement être exclue du fait du très bon état sanitaire général des chiens et de leur lieu de dépôt. De manière générale, l'éradication de bandes de chiens errants n'est pas absente des campagnes ou des villages au Moyen Âge. Les carcasses des chiens errants sont cependant plus souvent déposées dans les fossés ou les haies qu'à l'intérieur des résidences élitaires¹². À une époque où les meutes de chasse font l'objet d'une attention toute particulière, il n'est pas totalement étonnant de voir que les squelettes de canidés

¹² Le phénomène est beaucoup plus fréquent et mentionné dans les textes, pour des raisons sanitaires et de danger, aux abords des villes. Sur ces questions d'éradication à la fin du Moyen Âge, voir Sohier, 2018 et à l'époque moderne, Laffont, 2016 et Clémens-Denys, 1998, vol. 2, p. 406. Pour le XIX^e siècle, voir les articles de Baldin et Baratay dans Guizard & Beck, 2014. Pour un exemple archéologique bien documenté, voir Borvon, 2010.

de Clairvaux présentent très peu de lésions osseuses. Cela implique cependant que ces chiens de chasse aient été bien nourris, logés et soignés de leur vivant.

La découverte de multiples squelettes de chiens provenant de deux espaces différents du château du Haut-Clairvaux pose un certain nombre de questions¹³. Le très bon état de conservation des squelettes de canidés, la taille et morphologie des chiens, de leur crâne et dents jugales tout comme la nature des lieux dans lesquels ils ont pu vivre et dans lesquels leurs dépouilles ont été déposées, suggèrent la présence d'une meute de chiens courants utilisée par les possesseurs de Clairvaux aux XII^e-XIII^e siècles, dont Richard Cœur de Lion, grand amateur de chasse. De prime abord, le fait que des chiens soient enterrés dans un bâtiment ne fait pas automatiquement de ce bâtiment leur lieu de vie principal. Il convient, d'ailleurs, de s'intéresser de plus près au bâtiment en lien avec la découverte des squelettes.

3. Un chenil dans la cour du château ?

Plusieurs éléments observés au sein du bâtiment trapézoïdal, ainsi que certains aménagements architecturaux suggèrent l'idée d'un usage domestique de cet espace, et plus précisément d'un potentiel chenil.

Le bâtiment trapézoïdal au nord-ouest de la cour existe déjà aux premiers temps du site, à la fin du XI^e siècle-début du XII^e siècle (Prouteau, 2021, p. 96-101). L'aménagement d'un chenil dans ce bâtiment en pierre semi-enterré pourrait se faire dans un second temps au cours du XII^e siècle. Le bâtiment est doté de deux portes, dont l'une débouche directement dans le couloir de la porte occidentale, facilitant le départ d'une meute vers l'extérieur pour la chasse. Il n'est pas possible de savoir si la porte orientale débouchait sur une éventuelle cour fermée extérieure aménagée à l'est du bâtiment, car cette zone n'a pas été encore fouillée. D'une largeur de 1,20 m et 1,28 m pour leur encadrement extérieur, ces portes ne peuvent permettre le passage de gros animaux, mais sont compatibles avec le gabarit des chiens.

Les parements des maçonneries ouest et sud présentent, en outre, une série de 38 trous circulaires de 2 cm de diamètre. Ceux-ci sont à peu près alignés horizontalement et laissent à penser que des chevilles cylindriques en bois ou des pointes en fer placées dans les orifices permettaient de suspendre des éléments au mur. Ces alignements de trous présents sur les murs nord-est et sud convergent vers la porte sud du bâtiment trapézoïdal menant au couloir et à la sortie du château. Il est possible que ces chevilles aient servi à suspendre des laisse, colliers, lanières de cuir et/ou muselières permettant d'équiper la meute avant le départ à la chasse par la porterie nord-ouest du château¹⁴. Dans ce contexte, deux éléments métalliques identifiés comme des boucles, trouvées pour l'une dans un niveau d'occupation à l'intérieur du bâtiment trapézoïdal, pour l'autre dans un bâtiment voisin pourraient se rapprocher de ce type d'équipement. Une chape de boucle en alliage cuivreux servant à enserrer du cuir ou du tissu, et provenant aussi d'une couche d'occupation de l'intérieur du bâtiment pourrait être

¹³ Ce chiffre peut paraître assez élevé, mais il convient de signaler qu'actuellement dans un équipage de vénerie d'une centaine de chiens, le renouvellement des effectifs se situe autour de 15 %-20 %. Nous remercions Paul Chauvin, vétérinaire, président du Club du chien d'Ordre, pour nous avoir fourni cette information sur le renouvellement des effectifs d'une meute actuelle de vénerie.

¹⁴ Dans ce genre de cas, les chiens sont harnachés et menés deux par deux depuis le chenil (« accouples ») jusqu'au moment du lancer où ils sont « découpés ».

en lien avec le harnachement des chiens. Un piton à anneau, découvert également dans le bâtiment trapézoïdal pourrait avoir été employée pour la suspension sur les murs¹⁵.

La banquette située au nord, haute de 0,60 m pour 0,66 m d'épaisseur, peut être interprétée comme une table pour le soin ou même un espace de repos pour les animaux. Il est aussi probable qu'il s'agisse d'une banquette pour tenir les animaux au sec et leur éviter de se reposer sur un sol humide¹⁶. S'il s'agissait d'un lieu pour donner la nourriture, une ou plusieurs auges seraient creusées au milieu de la banquette. À nouveau, la faible hauteur de l'ensemble semble assez peu compatible avec une utilisation pour des montures. Par comparaison, la mangeoire pour chevaux retrouvée dans la porterie principale à l'est du château ouvre à 0,97 m de hauteur. La présence de l'escalier indiquant un étage, ainsi que le fait que le bâtiment soit semi-enterré, permettent une isolation thermique de la pièce, adéquate pour l'élevage des chiens. Il n'est pas possible de savoir si l'étage était habité et ce qu'il contenait puisque ce dernier a disparu¹⁷.

On pourrait enfin s'étonner de leur inhumation à l'intérieur de leur ancien lieu de vie. Il est complexe, aujourd'hui, de juger la « juste place » pour enterrer un animal, que ce soit dans un édifice ou en pleine nature, et *a fortiori* à une époque passée¹⁸. L'une des explications possibles pourrait venir de l'idée ancienne selon laquelle enterrer des animaux domestiques morts sous le seuil de la porte (ou sous les murs) de leur lieu de vie permet, paradoxalement, d'éloigner la maladie ou l'épidémie et de conjurer le mauvais sort¹⁹. Certains traités vétérinaires rappellent, d'ailleurs, combien cette idée reçue est toujours présente dans les campagnes du XIX^e siècle :

« Ce n'est pas, malheureusement, dans ce pays seulement que règne l'opinion funeste, que pour arrêter le fléau de l'épidémie il faut enterrer les cadavres dans l'étable, l'écurie ou la bergerie ; on la trouve partout où il y a des mages et des charlatans. Il y a quelques années que j'ai vu, dans la commune de Maisons, près Charenton, un fermier perdre tous les chevaux d'une écurie dans laquelle il avait ainsi enterré un cadavre, par les conseils d'un guérisseur à secrets. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'une opinion aussi absurde ait sa source dans la plus haute antiquité. Dolus Mendesius, l'un des plus anciens auteurs agronomiques qu'on connaisse, donne au rapport de Columelle, le conseil de tuer la première brebis attaquée du feu sacré, et de l'enterrer à l'entrée de la bergerie, afin d'en écarter la contagion. Il est bien étonnant et bien honteux en même temps pour la pauvre humanité qu'une pratique aussi désastreuse soit parvenue jusqu'à nous à travers tant de siècles » (Renault *et al.*, 1849, p. 122)²⁰.

¹⁵ Voir l'étude du mobilier métallique par H. Haderer dans Prouteau, 2019, p. 65-77.

¹⁶ Ce type de banquette est mentionné à l'Époque moderne et est toujours en utilisation aujourd'hui dans les chenils de vénérerie. Trois empochements situés dans le mur nord au-dessus de la banquette, ainsi que deux autres à l'est et à l'ouest, pourraient indiquer qu'elle ait été recouverte d'une structure en bois pour protéger et isoler les maçonneries.

¹⁷ Au XVIII^e siècle, les chenils des châteaux de Versailles et de Montgeron disposent de greniers où sont entreposés des céréales pour la confection du pain pour les chiens et de paille pour leur litière, voir Pieragnoli, 2021, p. 133.

¹⁸ Les concepts de « juste place » et de « bonne mort » sont présentés dans Gardin, 2020.

¹⁹ Dittmar (2018, p. 318) rappelle la présence de nombreuses dépouilles d'animaux domestiques (chiens, chats) sous les seuils et murs de maisons médiévales à Strasbourg. Pour l'Angleterre, voir Thomas, 2005. Sur les pratiques rituelles autour des inhumations d'animaux, que ce soit en lien avec des pratiques religieuses ou des dépôts particuliers, voir Pluskowski, 2011; Rainsford, 2021; Hukantaival *et al.*, 2023 ; pour les chiens en particulier, voir Perri, 2017.

²⁰ Voir aussi *Journal des Haras*, 1837, p. 232-233 : « Un vétérinaire du gouvernement visitait des bestiaux malades à Sainte-Marie, près d'Etalle. Se trouvant dans une écurie où étaient deux chevaux attaqués, il reconnut bientôt qu'il y régnait une odeur cadavéreuse. Pendant qu'il se livrait aux recherches les plus minutieuses pour en découvrir la cause,

L’inhumation dans le lieu de vie correspond peut-être, en partie, à ces pratiques dont nous ne percevons pas totalement l’utilité aujourd’hui et que les vétérinaires condamnent à partir du XIX^e siècle. À Clarendon, au XVI^e siècle, les chiens de chasse sont enterrés au sud-ouest du parc de chasse, dans l’endroit même où ils ont vécu : la maison-chenil du forestier en charge de la meute lorsque le roi n’est pas présent (Beaumont James & Gerrard, 2007, p. 66, note 147)²¹. Une autre hypothèse concernant le dépôt pourrait, enfin, être liée au contexte de tensions qui s’opère au début du XIII^e siècle, des suites de la reconquête de l’Anjou-Touraine et d’une partie du Poitou par Philippe-Auguste. Dans un contexte de guerre et de conflits, il est sans doute pratique de se débarrasser de leurs carcasses à cet endroit, précisément si le bâtiment est de moins en moins utilisé et abandonné au cours de cette période.

4. Chasse et chenils au Moyen Âge

Si l’activité cynégétique a déjà fait l’objet de nombreuses publications²², l’étude des meutes de chasse et des bâtiments permettant de les accueillir au sein des sites élitaires reste cependant largement inexplorée. D’un point de vue archéologique, il est utile de rappeler le peu de connaissances sur ces structures avant le XVII^e siècle²³. La fouille du chenil du domaine de Chessy (XVII^e-XVIII^e s.) est le seul exemple publié à ce jour en France (Ginoux *et al.*, 2014)²⁴. Le caractère presque unique de la découverte d’une trentaine de squelettes de canidés à l’intérieur de la cour du château du Haut-Clairvaux rend l’analyse complexe en termes de comparaisons pour la période médiévale. Le terme de « chenil » (*canillum*), déjà présent dans l’Antiquité, n’est pas absent des textes au XII^e siècle. Hugues du Puiset, évêque de Durham et *Justiciar* d’Angleterre sous Richard Cœur de Lion se fait construire en 1183 un logis de chasse à Stanhope près de Barnard Castle (comté de Durham) dans le nord de l’Angleterre intégrant un chenil de chasse (*canillum* ; Austin, 1982, p. 40-41). Au début du XIII^e siècle, plusieurs chenils sont aménagés pour accueillir 100 chiens de chasse au château royal et comtal d’Odiham (Hampshire)²⁵. Ce nombre est cependant inhabituel pour l’époque et correspond peut-être à la réunion de plusieurs meutes pour un évènement extraordinaire²⁶. Une meute d’une vingtaine de chiens constitue déjà probablement un groupe conséquent au XII^e siècle. Pour le Haut-

on lui raconta qu’un Sieur F..., se prétendant guérisseur, avait traité un cheval qui était mort. Il n’avait imaginé d’autre moyen d’expliquer sa déconvenue qu’en suggérant au propriétaire qu’un maléfice avait été jeté sur ses chevaux et que pour l’arrêter, il n’y avait qu’un seul moyen à employer : pratiquer au plus tôt, sous le seuil de la porte de l’écurie une grande fosse pour y déposer le cadavre du dernier animal crevé, en l’y placant sur le dos, les jambes en haut. Ce qui a été religieusement exécuté. L’artiste vétérinaire eut beaucoup de peine à faire comprendre à ces bonnes gens qu’il n’y avait aucun rapport entre le cheval enterré sous le seuil de l’écurie et la guérison de ceux qui étaient encore sur pied ».

²¹ Clarendon (Wiltshire, UK).

²² La bibliographie étant très vaste, nous sélectionnons ici uniquement Hull, 1964 et Anderson, 1984 pour l’Antiquité et Birell-Hilton, 1990 ; Guerreau, 2000 ; Cummins, 2001 ; Morsel, 2002 ; Almond, 2003 ; Griffin, 2007 ; Bord & Mugg, 2008 ; Goldberg, 2020 pour le Moyen Âge.

²³ Sur les rapports entre habitants d’un site élitaire et animaux, voir notamment Thomas, 2002, 2005 ; Borvon, 2012 ; Walker-Meikle, 2013.

²⁴ Chessy, arr. de Torcy, Seine-et-Marne. Voir aussi Morin, 2008. Concernant l’Angleterre, voir le chenil de Clarendon dans Beaumont James & Gerrard, 2007 et celui de Coopershill en Irlande au XVIII^e siècle dans Orser, 2007.

²⁵ D’après J. Steane, lors des visites royales, les chiens de la meute étaient mieux nourris que les villageois vivant à proximité du château (Steane, 1999, p. 151).

²⁶ Cummins indique que ce n’est qu’à partir du XV^e siècle que la meute royale se compose environ d’une centaine de chiens et que les princes développent de très grandes meutes (100/120 chiens découplés et environ 180/200 au chenil). Voir Cummins, 2001, p. 12-31 d’après le livre de chasse de Gaston Phébus. Une enquête détaillée devrait cependant être menée pour déterminer la chronologie de cet accroissement.

Clairvaux, il est difficile de se prononcer quant au nombre possible d'individus tant que la fouille de la structure n'est pas achevée.

John Cummins, dans son ouvrage sur la chasse, indique qu'un chenil élitaire à la fin du Moyen Âge peut prendre la forme d'un bâtiment rectangulaire en pierre ou en bois mesurant en moyenne 60 pieds sur 30 (18 m sur 9 m) ou 45 pieds carrés (14 m² ; Cummins, 2001, p. 175). Il ne s'appuie, cependant, sur aucun exemple découvert en fouille et uniquement sur des mentions textuelles issues de traités du XV^e siècle.

D'autres chenils en pierre de la fin du Moyen Âge et début de l'Époque moderne, en contexte castral, monastique ou palatial, possèdent un plan caractéristique en L comme au logis abbatial de Kirkstead (Lincolnshire ; Everson & Stocker, 2017, p. 103-104). Ceux-ci sont souvent associés à des cours fermées par des palissades permettant aux chiens de se rendre à l'extérieur à leur guise²⁷. Le chenil est parfois connecté à une cour ou un couloir et est associé à des bâtiments comme le lardier, la cuisine ou encore des celliers comme au château de Dudley (West Midlands ; Thomas & Locock, 2000). À cette époque, il n'est pas rare de voir plusieurs chenils différents dédiés à différentes meutes, « races » ou fonctions à l'intérieur d'un même espace élitaire (Everson & Stocker, 2017, p. 104). La notion de nuisance sonore provoquée par la meute n'est pas évoquée dans la documentation médiévale, mais il est possible que cela ait pu influencer l'implantation de ces structures. Pour des raisons pratiques et de proximité avec le lieu où se pratique l'activité, certains chenils ne sont pas installés dans les châteaux, mais à proximité immédiate des parcs de chasse ou entre deux parcs pour les grands domaines royaux (Moorhouse, 2007, p. 116).

Les seules références explicites à l'architecture intérieure et extérieure d'un chenil médiéval sont mentionnées dans le *Livre de Chasse* de Gaston III de Foix-Béarn, dit Gaston Fébus, rédigé entre 1387 et 1389. La version du *Livre de Chasse* traduite en anglais et complétée par le second Duc d'York, Edward en 1415 (Baillie-Grohman & Baillie-Grohman, 1909 ; Tilander, 1971 ; Bord & Mugg, 2008, p. 231 ; Klemettilä, 2015), indique :

« [...] que le chenil doit être nettoyé tous les matins, et que la meute doit recevoir de l'eau fraîche deux fois par jour. La nourriture doit être amenée à la meute une seule fois par jour et placée dans une mangeoire. En aucun cas, cette mangeoire ne doit être placée à même le sol. Il précise, par ailleurs, que le chenil abritant la meute doit mesurer en moyenne 18 m sur 9 m, s'il y a beaucoup de chiens. L'idéal est d'avoir plusieurs accès, deux au minimum, trois étant plus confortable. Un accès doit être orienté à l'est vers le lever du soleil, l'autre au sud ou à l'ouest, une fenêtre est appréciable. Un enclos ou cour en herbe doit être installé, en lien avec la porte orientale. La porte doit être toujours ouverte vers l'extérieur de façon à ce que les chiens puissent aller et venir dehors à leur guise. Des gouttières et canalisations peuvent être installées à l'intérieur de façon à ce que l'urine des chiens puisse s'écouler dehors. Les niches peuvent être aménagées dans des troncs d'arbres coupés ou en pierre et comblées avec de la paille/chaume. Les litières doivent être changées deux fois par jour. Le chenil doit être installé nécessairement dans un sous-sol et non dans une pièce très éclairée (étage). Il peut y avoir un logement à l'étage de façon à ce que le bâtiment soit chaud en hiver et frais en été. L'installation d'une cheminée entretenue dans le chenil ou à l'étage est conseillée, ce qui permet de les réchauffer lorsqu'ils sont mouillés, ont nagé dans des rivières ou lacs ou reviennent de la chasse. Le logement situé au-dessus ou à côté

²⁷ Cet espace de promenade est appelé en vénerie « cour d'ébat » à l'Époque moderne. Il peut être cloisonné à l'aide de palissades ou de claires et doit être arboré. Voir à ce sujet le *Traité de Vénerie* de Jacques le Fournier d'Yauville (1711-1784), grand veneur du duc de Penthièvre (Yauville, p. 189-190).

du chenil peut accueillir un chasseur, un gardien ou un page chargé de garder la meute, de les nourrir et éventuellement empêcher les chiens de se battre [...] » (Baillie-Grohman & Baillie-Grohman, 1909, p. 124).

Une constatation s'impose d'emblée : l'hygiène de l'intérieur du bâtiment doit être irréprochable, et ce probablement afin d'éviter toute maladie. Tous les éléments sont mis en œuvre pour protéger et soigner les chiens composant la meute. La meute bien dressée et bien nourrie est déjà d'un marqueur de la puissance aristocratique à l'époque carolingienne (Goldberg, 2020, p. 151). Le chenil est construit en pierre ou en bois²⁸. Les enluminures des différents livres de chasse détaillent d'ailleurs cette architecture avec précision au XV^e siècle (fig. 14). On constate, enfin, des similitudes frappantes entre le bâtiment découvert au Haut-Clairvaux, ses différents aménagements et les descriptions du chenil idéal dans le traité de Phébus et son édition anglaise. Ces œuvres sont pourtant postérieures de deux siècles et demi. Est-ce que certains de ces conseils d'aménagements des chenils font déjà partie de savoir-faire connus dans l'Antiquité et au Moyen Âge et sont, finalement, compilés aux XIV^e-XV^e siècles ? Il est complexe de répondre à cette vaste question à partir d'un seul exemple, mais il serait judicieux de poursuivre les recherches dans le domaine.



Figure 14. Représentation d'un chenil dans le *Livre de la chasse* de Gaston Phébus par le Maître Jacques d'Armagnac, Paris - Bibl. Mazarine - ms. 3717 – Avant 1476, f. 041v.

²⁸ Dans ce dernier cas, il doit être installé en surélévation sur de puissants madriers en bois (Klemettilä, 2015, p. 120).

Les premières données recueillies et leur traitement via une approche pluridisciplinaire apportent des informations précieuses sur l'occupation de la cour du château du Haut-Clairvaux et les pratiques cynégétiques de l'époque. Ces découvertes offrent des hypothèses inédites sur une meute de chasse et un bâtiment qui a servi de « logis canin », véritable demeure pour la meute.

Le sondage n'ayant pas pu être terminé pour des raisons de sécurité, une fouille intégrale avec un matériel adapté (chèvre de levage, structure, puits) sera réalisée dans les années à venir. Cette fouille complémentaire permettrait de savoir si les restes canins ont été enterrés tous ensemble ou successivement. Des réponses à ces questions dépend en grande partie la lecture de ce site exceptionnel. Si les inhumations ont été faites en une seule fois, et comme il y a des individus de divers âges y compris très jeunes, il s'agirait de la destruction pure et simple d'une meute dont les raisons doivent être recherchées dans les maladies et/ou les circonstances historiques. Par contre, si les inhumations sont réalisées en plusieurs séquences et s'étalent sur un temps assez long, il s'agit bel et bien du lieu où sont déposées les carcasses des chiens morts de la meute, y compris les jeunes.

Des études complémentaires pourraient aussi être menées sur les abords de ce bâtiment et permettraient peut-être de déceler d'autres espaces en lien avec l'activité cynégétique et d'autres types de « logis d'animaux ». Bien que la meute de chiens soit un élément fondamental, la chasse au vol avec des faucons est, elle aussi, indissociable des pratiques aristocratiques au Moyen Âge ([Van Den Abeele 1994](#) ; [Burnett & Van den Abeele, 2021](#)). Est-ce qu'un bâtiment ou une volière, dédié à l'accueil des rapaces, a pu être installé au sein de la cour²⁹ ? La même remarque pourrait être faite pour d'éventuelles écuries pour les montures dédiées à la chasse ([Lorans, 2017, chap. 3](#)). De tels espaces de stabulation ont été mis au jour sur le site, mais semblent surtout se concentrer, pour l'instant, au niveau de l'entrée principale, à l'est du château. En outre, dans les chenils placés à l'intérieur des sites castraux à la fin du Moyen Âge, il est fréquent de voir les chenils installés à proximité de bâtiments domestiques en lien avec la cuisine et l'alimentation des meutes (lardier, boulangerie, four). Enfin, la meute étudiée se composant principalement de « chiens courants » dédiés à la chasse aux cervidés, il serait judicieux d'étudier l'environnement forestier immédiat du site castral et évaluer la présence éventuelle d'enclos et de parcs à cervidés³⁰. Les recherches dans cette zone et sur ce dossier méritent donc d'être poursuivies. Si les différentes hypothèses émises à propos d'un chenil de chasse au sein du château du Haut-Clairvaux viennent à se confirmer, il s'agirait alors d'un des seuls exemples trouvés en fouille pour le XII^e siècle et pour la période médiévale.

Conflit d'intérêts

Les auteurs ne rapportent aucun conflit d'intérêts.

Évaluation

Les rapporteurs de cet article sont Laure Fontana, Christophe Petit et Jean-Yves Dufour.

²⁹ Des pelotes de réjection ont été trouvées dans le comblement supérieur d'une citerne sur le plateau à proximité de la porterie principale du château. Ces éléments sont cependant très tardifs (XVI^e siècle) et semblent plus associés à l'occupation passagère d'un rapace nocturne dans un réduit couvrant une citerne alors en ruine, qu'à un espace d'élevage.

³⁰ La forêt de Colombiers-Clairvaux, située au sud du château et du bourg de Scorbé-Clairvaux, est encore partiellement conservée aujourd'hui et peut constituer un terrain d'étude propice.

Responsabilités des évaluateur·rice·s externes

Les évaluations des examinateur·rices externes sont prises en considération de façon sérieuse par les éditeur·rices et les auteur·rices dans la préparation des manuscrits pour publication. Toutefois, être nommé comme examinateur·rice n'indique pas nécessairement l'approbation de ce manuscrit. Les éditeur·rices d'Archéologie, Société et Environnement assument la responsabilité entière de l'acceptation finale et la publication d'un article.

Références bibliographiques

- Almond, R., 2003. *Medieval Hunting*. Sutton Publishing, Stroud.
- Anderson, J.K., 1984. *Hunting in the Ancient World*. University of California Press, Berkeley.
- Austin, D. (dir.), 1982. *Boldon Book*. Phillimore (Domesday Book Supplementary, 35), Felpham.
- Baillie-Grohman, W.A., Baillie-Grohman, F. (dir.), 1909. *Edward, Second Duke of York. The Master of the Game*. Chatto & Windus, Londres.
- Beaumont James T., Gerrard C., 2007. *Clarendon. Landscape of Kings*. The Windgather Press, Bollington.
- Birell-Hilton, J., 1990. La chasse et la forêt en Angleterre médiévale, in : Chastel, A. (dir.), *Le château, la chasse et la forêt*. Éditions Sud Ouest (Les Cahiers de Commarque), Bordeaux, 69-80.
- Bord, L.-J., Mugg, J.-P., 2008. *La Chasse au Moyen Âge. Occident latin, VI^e-XV^e siècle*. Éditions du Gerfaut, Paris.
- Borvon, A., 2010. Le « Puits à Chiens » de Fosses Saint-Ursin (Courseulles-Sur-Mer, Calvados), XIV^e-XV^e s. Étude Archéozoologique, C. Hanusse (dir.), Rapport inédit, Nantes, Oniris.
- Borvon, A., 2012. *Acquisition des ressources animales, alimentation carnée et distinction sociale en Anjou de la fin du X^e au début du XII^e siècle. Étude archéozoologique du site de Montsoreau (Maine-et-Loire)*. Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- Borvon, A., 2020. Les squelettes canins de la tour ouest du château Ganne (La Pommeray, Calvados, XII^e-début XIII^e siècle) : des chiens issus d'une meute de chasse ?, in : Cocula, A.-M., Combet, M. (dir.), *L'animal au château. Actes des rencontres d'archéologie et d'histoire en Périgord*. Ausonius (ScriptaMediævalia, 40), Bordeaux, 11-29.
- Burnett, C., Van den Abeele, B. (dir.), 2021. *Falconry in the Mediterranean Context During the Pre-Modern Era*. Genève, Droz (Bibliotheca Cynegetica, 9).
- Clémens-Denys, C., 1998. *Sûreté publique et sécurité personnelle dans les villes de la frontière entre les Pays-Bas et la France au XVIII^e siècle*. Thèse d'histoire nouveau régime, Université d'Artois, 3 vol.
- Cornevin, C., *Traité de zootechnie spéciale : les petits mammifères*. J.-B. Baillière et fils, Paris, 1897.
- Cummins, J., 2001. *The Hound and the Hawk : The Art of Medieval Hunting*. Phœnix, Londres.
- Delhoume, D (dir.), 2015. *Le Haut-Clairvaux, morphogénèse d'un pôle châtelain du Haut-Poitou. Rapport d'activité 2014*, Scorbé-Clairvaux. Université de Poitiers, Hadès, SRA Nouvelle-Aquitaine, 2 vol.
- Delhoume, D (dir.), 2016. *Château du Haut-Clairvaux, Scorbé-Clairvaux, Vienne, Projet collectif de recherche avec fouille programmée, 2015*. Université de Poitiers, Hadès, SRA Nouvelle-Aquitaine.
- Delhoume, D (dir.), 2017. *Le Haut-Clairvaux, morphogénèse d'un pôle châtelain du Haut-Poitou. PCR - Rapport d'activité 2016*, Scorbé-Clairvaux. Université de Poitiers, Hadès, SRA Nouvelle-Aquitaine.
- Dittmar, P.-O., 2018. La sépulture animale dans l'Occident médiéval, in : Cutino, M., Iribarren, I., Vinel, F. (dir.), *La restauration de la création. Quelle place pour les animaux ? Actes du colloque de l'Ercam tenu à Strasbourg du 12 au 14 mars 2015*. Brill, Leyde, 298-320.
- Collectif, 2010. *Encyclopédie du Chien*. Aniwa, 4 vols.
- Everson, P., Stocker, D., 2017. Masters of Kirkstead : Hunting for Salvation, in : McNeill, J. (dir.), *King's Lynn and the Fens: Medieval Art, Architecture and Archaeology*. Routledge, Londres.
- Gardin, J., 2020. Introduction. *Géographie et cultures*, 115, 5-18. URL : <https://doi.org/10.4000/gc.15319>

- Ginoux, N., Dufour, J.-Y., Clavel, B., 2014. Un chenil d'époque moderne fouillé dans le domaine du château de Chessy (Seine-et-Marne), in : Guizard, F., Beck, C. (dir.), *Une bête parmi les hommes : Le chien. De la domestication à l'anthropomorphisme*. Encrage Éditions, Amiens, 209-238.
- Goldberg, E.J., 2020. *In the Manner of the Franks, Hunting, Kingship and Masculinity in Early Medieval Europe*. University of Pennsylvania Press, Philadelphie.
- Guerreau, A., 2000. Les structures de base de la chasse médiévale, in : Baglioni, A.P., Van den Abeele, B. (dir.), *La Chasse au Moyen Âge. Société, traités, symbols*. Sismel, Florence, 25-32.
- Guizard, F., Beck, C. (dir.), 2014. *Une bête parmi les hommes : le chien. De la domestication à l'anthropomorphisme*. Encrage Éditions, Amiens, 2014.
- Griffin, E., 2007. *Bloodsport : Hunting in Britain since 1066*. Yale University Press, New Haven.
- Harcourt, R.A., 1974. The Dog in Prehistoric and Early Historic Britain. *Journal of Archaeological Science*, 1 (2), 151-175. URL : [https://doi.org/10.1016/0305-4403\(74\)90040-5](https://doi.org/10.1016/0305-4403(74)90040-5)
- Hukantaival, S., Bläuer, A., Helamaa, M., Uotila, K., 2023. Late-Medieval Animal Remains in Grave-Like Pits. A Case Study of Rituals in 15th-Century Finland. *Medieval Archaeology*, 67 (2), 432-451. URL : <https://doi.org/10.1080/00766097.2023.2262884>
- Hull D. B., 1964. *Hounds and Hunting in Ancient Greece*. University of Chicago Press, Chicago.
- Journal des Haras, Chasses et Courses de Chevaux*, vol. VI. Bruxelles, 1837.
- Klemettillä H., 2015. *Animals and Hunters in the Late Middle Ages, Evidence from the BnF MS fr. 616 of the Livre de Chasse by Gaston Fébus*. Routledge, Londres.
- Laffont, J.-L., 2016. Les chiens dans la ville : le cas de Toulouse à l'époque moderne. *Histoire urbaine*, 47, 53-67. URL : <https://doi.org/10.3917/rhu.047.0053>
- Lorans, E. (dir.), 2017. *Le cheval au Moyen Âge*. Presses universitaires François Rabelais, Tours.
- Morin, C., 2008. *Au service du château. L'architecture des communs en Île-de-France au XVIII^e siècle*. Publications de la Sorbonne, Paris.
- Moorhouse, S., 2007. The Medieval Parks of Yorkshire: Functions, Contents and Chronology, in : Liddiard, R. (dir.), *The Medieval Park, New Perspectives*. Windgather Press, Bollington, 99-127.
- Morsel, J., 2002. Chasse, in : Libera, A. (de), Gauvard, C., Zink, M. (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*. Presses universitaires de France, Paris, 271-272.
- Orser, C.E., 2007. Estate Landscapes and the Cult of the Ruin: A Lesson of Spatial Transformation in Rural Ireland, in : Finch, J., Giles, K. (dir.), *Estate Landscapes: Design, Improvement and Power in the Post-Medieval Landscape*. Boydell Press, Martlesham, 77-95.
- Perri, A., 2017. A typology of dog deposition in archaeological contexts, in : Rowley-Conwy, P., Halstead, P., Serjeantson, D. (dir.), *Economic Zooarchaeology: Studies in Hunting, Herding and Early Agriculture*. Oxbow Books, Oxford.
- Pieragnoli, J., 2021. *Le prince et les animaux. Une histoire zoologique de la cour de Versailles au siècle des Lumières (1715-1792)*. Éditions de l'université de Bruxelles, Bruxelles.
- Pluskowski, A. (dir.), 2011. *The Ritual Killing and Burial of Animals: European Perspectives*. Oxbow Books, Oxford.
- Prouteau, N. (dir.), 2016. *Richard Cœur de Lion, entre mythe et réalités*. Snoeck Éditions, Gand.
- Prouteau, N. (dir.), 2018. *Le Haut-Clairvaux, morphogénèse d'un pôle châtelain du Haut-Poitou. Rapport de fouille programmée 2017*. Scorbé-Clairvaux. Université de Poitiers, Hadès, SRA Nouvelle-Aquitaine.
- Prouteau, N. (dir.), 2019. *Le Haut-Clairvaux, morphogenèse d'un pôle châtelain à la frontière entre Poitou, Anjou et Touraine (XI^e-XVI^e s.). Rapport intermédiaire de PCR et de fouille programmée 2018*. Scorbé-Clairvaux. Université de Poitiers, Hadès, SRA Nouvelle-Aquitaine.
- Prouteau, N. (dir.), 2021. *Le Haut-Clairvaux, morphogénèse d'un pôle châtelain entre Poitou, Anjou et Touraine (XI^e-XVI^e s.). Rapport final d'activité du PCR 2017-2020*. CESCM-Université de Poitiers, Hadès, 2 vol.

- Rainsford, C., 2021. One hoof in the grave? Animal remains as inhumation grave goods in early medieval eastern England. *The Archaeological Journal*, 178 (1), 146-165. URL : <https://doi.org/10.1080/00665983.2020.1864613>
- Renault, E., Delafond, O., Bouley, H., Reynal, J., Verheyen, P.J. (dir.), 1849. *Bibliothèque vétérinaire ou collection des principaux mémoires publiés sur les différentes branches de la Médecine vétérinaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Labé, Paris, vol. 1.
- Smith, C., 1998. Dogs, cats and horses in the Scottish medieval town. *Proceedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, 128, 859-885. URL : <https://doi.org/10.9750/PSAS.128.859.885>
- Sohier, J., 2018. Les chiens et les espaces consacrés dans les villes du nord-ouest de l'Europe du XIII^e au XV^e siècle : quelques réflexions. *Revue belge de philologie et d'histoire*, 96 (2), 785-798. URL : <https://doi.org/10.3406/rbph.2018.9210>
- Steane, J., 1999. *The Archaeology of the Medieval English Monarchy*. Routledge, Londres & New York.
- Thomas, R., 2002. *Animals, Economy and Status: The Integration of Historical and Zooarchaeological Evidence in the Study of a Medieval Castle*. Unpublished PhD thesis, University of Birmingham.
- Thomas, R., 2005. Perceptions Versus Reality: Changing Attitudes towards Pets in Medieval and Post-Medieval England, in : Pluskowski, A. (dir.), *Just Skin and Bones? New Perspectives on Human-Animal Relations in the Historical Past*. Bar Publishing, Oxford, 95-104.
- Thomas, R., Locock, M., 2000. Food for the dogs? The Consumption of Horseflesh at Dudley Castle in the Eighteenth Century. *Environmental Archaeology*, 5 (1), 83-91. URL : <https://doi.org/10.1179/env.2000.5.1.83>
- Tilander, G. (dir.), 1971. *Gaston Phébus. Livre de Chasse*. Johansson (Cynegetica, 18), Karlshamm.
- Van den Abeele, B., 1994. *La fauconnerie au Moyen Âge. Connaissance, affaïtage et médecine des oiseaux de chasse d'après les traités latins*. Paris, Klincksieck.
- Walter-Meikle, K.F., 2013. *Late Medieval Pet Keeping : Gender, Status and Emotions*. Unpublished PhD thesis, University College London.
- Yauville, M. (d'), 1788. *Traité de Vénerie de M. d'Yauville, premier veneur et ancien commandant de la vénerie du Roi*. Imprimerie royale, Paris.